



Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Tél. 022 949 19 19
Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch

CCP 12-4493-3
TVA bâtiment 490902
gypserie-peinture 490900

Réf. : 015/GF/

Tél. direct : 022 949.19.69 Genève, le 19 novembre 2009

Impôts à la source - Entreprises membres du Service des paies

Madame, Monsieur,

L'Administration fiscale cantonale a mis en place, ces derniers mois, des procédures informatiques facilitant ses relations avec les entreprises.

Suite à cette informatisation, vous ne pourrez plus transmettre vos données annuelles "impôts à la source" sous forme de liste papier, mais sous forme de fichier informatique.

Nos services ont dû s'adapter en conséquence et vous trouverez ci-après, en quatre points, les marches à suivre concernant ces nouvelles procédures.

1. Administration fiscale cantonale

En fin de l'année 2008, vous avez reçu un courrier de l'administration fiscale cantonale intitulé :

SAISIE ET TRANSMISSION DE VOS DONNEES VIA INTERNET.

Ce courrier vous enjoignait de vous inscrire à l'administration en ligne (AeL) via l'adresse internet **<http://www.getax.ch/ael>**.

Quelques entreprises ont déjà procédé à leur inscription et possèdent un "accès informatique personnel" auprès de l'administration et sont à même de transmettre les données impôts à la source via cet accès.

Chaque entreprise devant, à l'avenir, transmettre ses données annuelles "impôts à la source" via son "accès informatique personnel", il est **IMPERATIF** de procéder dans les plus brefs délais à cette inscription afin de disposer de "l'accès informatique personnel" auprès de l'administration.

Une hotline d'assistance est à votre disposition au n° 0840 235 235.

2. Caisse de compensation

Notre Service des paies devant aussi, à l'avenir, fournir des données sous forme de fichiers informatiques, c'est par votre accès au Service WEB SALAIRE que nous mettrons à votre disposition un nouveau fichier :

☞ Le fichier récapitulatif pour l'impôt à la source >> 2009imp(n°entreprise).xml <<

Ce nouveau fichier informatique au format ".xml" sera disponible dans votre "boîte électronique sécurisée" sous le poste "envoi/réception de fichier".

Ce fichier doit, dans un premier temps, être sauvegardé dans un répertoire spécifique de votre PC puis il devra être transféré au service de l'impôt à la source via "l'accès informatique personnel" mis à disposition par l'administration en ligne (AeL).

3. Documents mensuels et annuels

A partir du 1^{er} octobre 2009, les journaux mensuels, à l'exception des décisions de cotisations et des fiches individuelles de travail, ainsi que, dans le courant du mois de janvier 2010, les journaux annuels (impôts à la source, décompte SUVA, comptes individuels) ne seront **plus imprimés** mais seront mis à votre disposition sous forme de fichier ".pdf" dans votre "boîte électronique sécurisée".

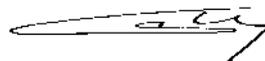
Il en sera de même pour le nouveau fichier informatique sous format ".xml" concernant la liste récapitulative des impôts à la source.

4. Assistance Service des paies

En cas de problème, un poste informatique avec liaison internet est à votre disposition, sur rendez-vous, dans nos locaux pour une instruction spécifique.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse de compensation du bâtiment, des travaux publics et branches annexes du canton de Genève



Francis Galley
Responsable du département Entreprises